

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 15 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : Mme Esther Kellenberger, Mme Marie-Claude Kilhoffer, M. Éric Marchioni, M. Philippe Nande, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Clarisse Maechling, M. Bruno Michel, Mme Éléonore Real, M. Jérôme Terrand, M. Bruno Van Overloop.

Collège BIATSS : M. François Daubeuf.

Collège des étudiants : M. Guillaume Grzebielucha, Mme Pauline Guérin, Mme Gaëlle Brefie-Guth (suppléante de Mme Lina Kieger), M. Gauthier Marcot.

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance ; Mme Rachel Mouezy, responsable administrative ; Mme Emilie Sick, directrice adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT INVITÉS :

Mme Aurélie Grussenmeyer, responsable de scolarité.

Point 5 : M. Philippe André, enseignant coresponsable du master Sciences du médicament.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Pauline Soulas-Sprauel), Mme Françoise Pons (procuration à Mme Marie-Claude Kilhoffer), M. Maxime Lehmann (procuration à Mme Pauline Soulas-Sprauel).

Collège B : Mme Nassera Tounsi (procuration à M. Jérôme Terrand), Mme Maria Zeniou (procuration à M. Jérôme Terrand).

Collège BIATSS : Mme Claire Marsol (procuration à M. François Daubeuf)

Collège des étudiants : Mme Léa Airoldi, M. Arthur Cousandier, Mme Justine Dobrota, Mme Athénaïs Erckerr, M. Quentin Girardi, M. Robin Ignasiak.

Membres extérieurs : M. Christian Barth (procuration à Mme Esther Kellenberger), M. Pierre Beck (procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Armelle Drexler, Mme Valérie Heim, Mme Cathy Kientz, M. Gilbert Marciniak, M. Olivier Meunier, Mme Anne Thomas.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 16 h 05.

L'ordre du jour du conseil est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 21 octobre 2021
2. Actualités
3. Capacités d'accueil 2022-2023 du master Sciences du médicament
4. Ajout d'un point à l'ordre du jour : validation des capacités d'accueil 2022-2023 en DFGSP2 (Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2)

5. Approbation de plans de cursus d'étudiants du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)
6. Capacités d'accueil et attendus nationaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST 1 « Préparateur/technicien en pharmacie » en 2022-2023
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 21 octobre 2021

Deux remarques sont formulées :

- La séance a débuté à 16 h 05 et non 17 h 05
- Page 5, § « Association amicale des étudiants en pharmacie de Strasbourg (AAEPS dite H2S) », il convenait d'écrire « ... les événements ont repris en septembre 2021 au lieu de septembre 2022 ».
 - **Le procès-verbal du conseil du 21 octobre 2021 est soumis au vote, après prise en compte de ces deux corrections : il est approuvé à l'unanimité.**

2. Actualités

- **Avenant à la convention d'unité de formation par apprentissage**

Mme Rachel Mouezy, responsable administrative, informe les membres du conseil que le master de 2^e année mention Droit, parcours Droit et gouvernance des données de santé, a été ajouté à la liste des formations par apprentissage figurant dans la convention signée entre le MIS'apprentissage et l'Université de Strasbourg le 17 janvier 2020.
- **Organisation du planning et des examens du second semestre**

Les examens sont prévus en présentiel avec un taux de remplissage un peu plus fort. Au 2^e semestre, les enseignements sont maintenus en présentiel, avec l'ouverture de salles en parallèle des cours en amphithéâtre pour accueillir l'effectif des étudiants en DFGSP2 (Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2). En effet, les 168 étudiants de DFGSP2 sont les seuls à ne pouvoir être accueillis dans les petits amphithéâtres d'une capacité de 138 places. Mme Mouezy précise qu'un point de la commission pédagogique du 17 novembre portera sur l'organisation des examens et des cours pendant les travaux dans les amphis Gerhardt et Pasteur.
- **Plateforme galénique**

Le doyen informe les membres du conseil du projet de mise en place d'une plateforme galénique. M. Philippe Nande a obtenu un co-financement d'un montant de 94 597 € par l'opérateur de compétences interindustriel (OPCO) qui regroupe, entre autres, les industries pharmaceutiques et cosmétiques, pour l'achat de l'équipement suivant : lit d'air fluidisé, compresseur et pelliculeur. La Faculté de pharmacie contribuera à hauteur de la même somme.

Le doyen rappelle qu'un premier cofinancement de 30 000 € avait été obtenu par le Ministère de l'enseignement supérieur et le Leem.

Ce projet de plateforme a du mal à voir le jour, notamment en raison de problèmes structurels (résistance de la dalle). Pour cette raison, l'appareillage de la plateforme pourrait être étendu à d'autres salles de travaux pratiques et s'ouvrir à la chimie analytique et à la biophysique.

Dans le cadre de cette acquisition, le doyen a par ailleurs encouragé l'équipe pédagogique de galénique à répondre par un projet fédérateur à l'appel à manifestation d'intérêt IdEx Formation 2022 du 7 novembre 2021, de manière à aboutir à une labellisation IdEx. Ce projet pluridisciplinaire serait en outre en accord avec les préconisations du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

- **Réunion évaluation des formations HCERES**

Afin de préparer le travail d'analyse que suppose l'autoévaluation de l'établissement avec les établissements évalués dans le cadre de la vague C, le HCERES organise à l'échelle de chaque site un atelier thématique relatif à l'évaluation des formations. Le premier atelier est prévu le 25 novembre 2021. Les responsables de formations et de parcours recevront le courriel d'invitation.

3. Capacités d'accueil 2022-2023 du master Sciences du médicament

M. Philippe André, co-responsable du master mention Sciences du médicament, ainsi que Mme Aurélie Grussenmeyer, responsable de scolarité, ont été conviés à ce conseil et présentent cette plateforme.

M. André explique les modifications intervenant en 2022-2023 pour le recrutement des étudiants en 1^{ère} année de master (M1).

Un calendrier national de recrutement, dont les dates sont encore en cours d'arbitrage, sera mis en place dès 2021 pour le recrutement des étudiants de M1 au titre de la rentrée universitaire 2022. Une plateforme nationale de candidature sera mise en œuvre pour le recrutement relatif à l'année universitaire 2022/2023.

Cette plateforme de recrutement :

- aura pour périmètre les candidatures en première année des formations conduisant au diplôme national de master (M1) à l'exclusion des candidatures des étudiants internationaux, lesquels continueront à candidater via le service "Études en France"
- concernera également les formations dispensées en alternance « selon les modalités qui régissent actuellement les candidatures dans ces formations via « Parcoursup ». On peut ainsi supposer qu'il sera possible de candidater pour une même formation soit en mode « alternance » soit en mode « classique en fonction des paramètres ».
- se substituera aux applications actuellement mises en œuvre dans les établissements pour le recrutement en M1 (« eCandidat »).

En l'état actuel de la législation en vigueur, les capacités d'accueil sont bien des capacités totales. Toutefois, il nous est recommandé de faire également adopter, en plus des capacités d'accueil totales, des capacités d'accueil correspondant aux places qui seront effectivement offertes dans la plateforme « Trouver Mon Master » (c'est-à-dire sans étudiants internationaux provenant de la plateforme « Études en France » ou sans redoublants à l'instar de « Parcoursup »).

Il est confirmé que la donnée « résultat d'admission en licence du dernier admis dans chaque formation de master au titre de la rentrée 2021 » ne sera pas demandée.

Le taux d'accès, qui est défini par la mise en rapport du rang du dernier admis et du nombre total de candidatures recevables, ainsi que le taux d'insertion professionnelle, seront facultatifs pour cette année.

Les attendus sont définis comme les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master donnée.

Enfin, les dates des périodes de candidature n'auront plus, quant à elles, à faire l'objet d'un vote, du fait de l'adoption d'un calendrier national de recrutement.

Il s'agit donc de faire adopter par le présent conseil les capacités d'accueil « Trouver Mon Master » proposées en plus des capacités d'accueil totales.

- **Les capacités d'accueil 2022-2023 du master Sciences du médicament sont soumises au vote : 20 étudiants CE + 1 hors CE : elles sont approuvées à l'unanimité.**

Pour information, les capacités d'accueil du parcours biotechnologie pharmaceutique, dont la mention est rattachée à l'Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS), sont portées à la connaissance du conseil (21 étudiants au total donc 20 issus de la plateforme « Trouver mon master »)

4. Validation des capacités d'accueil 2022-2023 en DFGSP2

L'arrêté du 13 septembre 2021 définit l'objectif national pluriannuel de professionnel de santé à former pour la période 2021-2025. Il est fixé à 660 pour la Faculté de pharmacie de Strasbourg. Pour 2022, la répartition de cet objectif d'accueil en DFGSP2 a été fixé à 132, dont 85 étudiants issus de L1 SpS (Licence Sciences pour la santé), 40 L2 SpS et 7 étudiants issus des autres passerelles.

Le travail est issu d'une concertation collective avec les autres facultés de santé. L'objectif pluriannuel national a été divisé par 5 pour arriver à un objectif d'accueil annuel. Le ratio est à exprimer à au moins 60 à 65 % pour la L1, 30 % pour la L2 et 5 % pour les autres passerelles. À Strasbourg, les voies par PASS (parcours accès santé spécifique) et LAS (licence avec option accès santé) n'ont pas été retenues.

- **Les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur les capacités d'accueil en DFGSP2 : elles sont adoptées à l'unanimité**

5. Approbation de plans de cursus d'étudiants du Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche (DES IPR)

Les étudiants en DES IPR (Diplôme d'études spécialisées Innovation thérapeutique et recherche) soumettent leur parcours d'étude année par année, les maquettes devant être validées au conseil. Les deux maquettes suivantes ont été déposées :

- **M. Mohamed Bennani** : nouvelle soumission de la maquette, la présentation précédente avait été faite par l'étudiant aux séances du conseil du 19 octobre 2020 et du 19 novembre 2020.

M. Thierry Vandamme, responsable du DES IPR, invité à la présente séance du conseil, n'a pu être présent. Il a fait part de ses commentaires dont Mme Pauline Soulas-Sprauel rend compte.

Après un stage aux 3^e et 4^e semestres au laboratoire de virologie validé et un projet de thèse avorté, M. Bennani s'oriente à partir du 5^e semestre débutant en novembre 2021 vers un stage en essais cliniques à la pharmacie des HUS.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier précise qu'à Strasbourg, il a été décidé que les étudiants en DES IPR valident deux unités d'enseignement théoriques du DES pharmacie. M. Bennani n'en a validé qu'une.

Bien que le parcours de M. Bennani soit très variable, Mme Ubeaud-Séquier estime que son nouveau projet en pharmacie clinique est cohérent, M. Bennani ayant l'objectif en outre de valider un M2. Le doyen préconise que l'étudiant soit reçu en entretien par Mme Geneviève Ubeaud-Séquier et M. Thierry Vandamme en vue d'un cadrage clair.

➤ **La maquette de M. Mohamed Bennani est soumise au vote, moyennant cette recommandation : elle est validée (2 abstentions sont enregistrées).**

- **M. Aurélien Lagarde**

M. Aurélien Lagarde envisage un M2 Biologie santé, recherche en biomédecine et une thèse de sciences. Les 4^e et 5^e semestres sont prévus au sein de la plateforme eBiocyt sous la direction de Mme Ubeaud-Séquier.

Il est rappelé cependant que les maquettes sont évolutives et susceptibles de modifications.

➤ **La maquette de M. Aurélien Lagarde est soumise à l'avis des membres du conseil : elle est adoptée à l'unanimité.**

6. Capacités d'accueil et attendus nationaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST 1 « Préparateur/technicien en pharmacie » en 2022-2023

Le doyen rappelle que la maquette générale de la licence professionnelle Métiers du médicament et des produits de santé a été présentée en conseil du 30 mars 2021. Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences du DEUST 1 (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques 1) « Préparateur/technicien en pharmacie » ont été soumis au conseil du 3 septembre 2021 (consultation électronique).

La formation sera dispensée par la Faculté de pharmacie et les deux unités de formation d'apprentis (Roosevelt, Haut-Rhin et Oberlin, Bas-Rhin) du Centre de formation académique d'apprentis, pour permettre d'accueillir tous les étudiants d'Alsace.

Les attendus nationaux sont en cours de validation par le Ministère de l'enseignement supérieur pour ce DEUST. Dans l'attente, la faculté et les CFA (centres de formation d'apprentis) ont transmis aux services centraux de l'université deux fiches, l'une pour le Bas-Rhin, l'autre pour le Haut-Rhin, pour le 3 novembre, en vue d'une validation par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) le 30 novembre 2021.

Mme Emilie Sick, directrice adjointe, explique que des rencontres ont eu lieu avec Mme Latifa Elouazzani et M. Éric Simonin, responsables respectifs des UFA de Strasbourg et de Mulhouse.

Les capacités d'accueil arrêtées sont les suivantes :

- **80 pour le Bas-Rhin**
- **60 pour le Haut-Rhin.**

Mme Emilie Sick passe en revue les critères généraux d'examen des vœux pris en compte.

M. Philippe Nande s'étonne du degré d'importance « important » et non « essentiel » accordé à la maîtrise du français. Ces critères ont été repris à partir des attendus nationaux.

À la question de Mme Ubeaud-Séquier concernant la communication, Mme Sick répond qu'elle sera faite via les UFA, les journées des universités et les employeurs.

Le diplôme de brevet de préparateur sera supprimé à la fin du cursus des étudiants actuellement en cours d'étude. Mme Sick explique que le cursus du DEUST sera à adapter à des profils particuliers, comme des étudiants issus de bacs technologiques ou professionnels.

Mme Rachel Mouezy ajoute que seuls 25 % d'enseignants universitaires interviennent dans la formation, le restant étant assuré par les enseignants des UFA.

- **Les capacités d'accueil et les attendus nationaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST 1 Préparateur – technicien en pharmacie en 2022-2023 sont soumis au vote du conseil : ils sont approuvés à l'unanimité.**

7. Divers

Les élections au conseil ayant lieu du 22 au 24 novembre 2021, le doyen remercie les membres sortants pour leur implication tout au long de leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 22.

Fait à Illkirch, le 17 novembre 2021



Professeur J.P. Gies, doyen